Règlements du parc Catherine-Primot

1. Les souliers de tennis sont obligatoires.
2. Les heures d'ouverture pour la pratique du tennis sont :
   a) En semaine de 9 :00 à 16 :30 (90 min)
   b) En semaine de 16 :30 à 22 :00 (60 min)
   d) Les samedis et dimanches de 9 :00 à 18 :00 (90 min) et de 18h à 19h (60 min)
3. Les périodes d'entretien des courts de tennis sont :
   a) En semaine avant 9 :00 (parc fermé)
   b) En semaine de 17 :40 à 18 :00 (courts fermés)
   De plus, les périodes d'entretien sont sujettes aux changements et ce, sans préavis afin de tenir compte des conditions climatiques, des activités prévues à la programmation et des événements spéciaux.
4. Il faut être abonné pour avoir le privilège de réserver un terrain. Seuls les résidents de la ville de Longueuil (Longueuil, Greenfield Park, St-Hubert) peuvent être membres. Une preuve d'identité et de résidence seront exigées à défaut de quoi, vous devrez vous procurer à vos frais, une carte de citoyen de la ville de Longueuil (carte Accès Longueuil).
5. Seules les réservations pour la journée même ou pour le lendemain seront acceptées. Les réservations se font en ligne au tennis40-0.com. Vous pouvez aussi réserver par téléphone à compter de 9 :00 et au comptoir à partir de 9 :30 seulement. Le nom de tous les joueurs doit être fourni lors de la réservation. La boîte vocale ne peut être utilisée à cette fin.
6. La personne ne possédant pas d'abonnement doit défrayer les frais de non-membre. Une preuve d'identité et de résidence détermineront le tarif applicable (payable avant la période de jeu).
7. L'abonné a le droit de réserver qu'un seul court et de jouer que sur une seule « période réservée » par jour. Les terrains libres sont accessibles de façon illimitée. Ne pas oublier de signifier au poste d'accueil votre intention de rejouer.
8. Il y aura tirage au sort si plus d'un groupe désirent rejouer sur un court inoccupé ou si le nombre de courts est restreint dû aux intempéries.
9. Tous les joueurs doivent se présenter 5 minutes avant le début de la période de jeu et faire valider leur abonnement à défaut de quoi ils devront défrayer les frais de non-membre. En cas d'absence, leur réservation sera conservée pendant 5 minutes supplémentaires et après ce délai, le terrain sera considéré libre.
10. Vous êtes responsable de nous aviser, le plus tôt possible, de l'annulation de votre réservation. Après la deuxième omission de nous aviser de votre absence, votre privilège de réservation vous sera retiré temporairement, puis définitivement en cas de récidive.
11. Les trois courts sons de cloche vous indiquent un délai de trois minutes afin de vous permettre de terminer votre joute. Le deuxième son de cloche

prolongé invite les personnes en attente à entrer sur les courts. SVP, par courtoisie, ne pas entrer avant le son prolongé.

12. Un maximum de trois balles par terrain est accepté à l'exception des instructeurs mandatés par la Ville de Longueuil. Ils sont les seuls autorisés à enseigner sur les terrains et à utiliser des paniers de balles.
13. Ne pas passer le balai-brosse et le balai à ligne avant ou après votre période de jeu sauf si c'est demandé ou autorisé par le personnel de l'accueil. L'équipement devra être remis sur les crochets prévus à cet effet par la suite.
14. La cigarette et le cannabis sont interdits en tous lieux à l'intérieur et l'extérieur du parc Catherine-Primot.
15. Nous nous réservons le droit de retirer la carte de membre ainsi que tous ses privilèges à une personne qui ne respecte pas les règlements ou le code d'éthique du parc Catherine-Primot.
16. Afin de respecter les terrains adjacents, seuls les joueurs ou les employés du parc ont le droit d'être sur les courts. Les visiteurs et les parents doivent rester à l'extérieur des clôtures.

Code d'éthique du tennis

1. Faire preuve d'esprit sportif, de courtoisie et de respect envers ses partenaires de jeu tout en tenant compte de l'environnement résidentiel immédiat.
2. Avoir les vêtements appropriés. Tous les joueurs ou joueuses doivent garder leur chandail en tout temps.
3. Interdiction de faire un usage abusif des balles, de la raquette ou de tout équipement du parc.
4. Éviter tout écart de langage pendant vos matchs ou avec les employés.
5. Éviter toute conduite antisportive pendant vos matchs.
6. Lors d'un appel de balle incertain, toujours donner le bénéfice du doute à votre adversaire. Il appréciera cette procédure et vous le rendra bien.
7. Respecter les autres joueurs autour de vous en attendant la fin d'un échange avant d'aller chercher une balle sur le court avoisinant.
8. Jouer sans oublier de préserver le caractère amical du tennis.

En étant membre au parc Catherine-Primot, vous et vos invités vous engagez à respecter tous les règlements et le code d'éthique du parc Catherine-Primot.

*L'école de tennis 40-0 se réserve le droit de modifier le temps de jeu des terrains au courant de la saison. De plus, les périodes d'entretien sont sujettes aux changements et ce, sans préavis afin de tenir compte des conditions climatiques, des activités prévues à la programmation et des événements spéciaux.

40-0
ÉCOLE DE TENNIS QUARANTE-ZÉRO
À votre service depuis... 30 ans!

longueuil